

## **PROTOCOLE CSST / SAAQ À LA CLINIQUE DU PEPS**

La Clinique du PEPS est en premier lieu une clinique sportive. L'ensemble des professionnels en place sont compétents pour répondre aux besoins à ce type de clientèle.

Par le fait même, la Clinique du PEPS ne prend pas en charge les cas de CNESST - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (anciennement CSST) et les cas de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

### **Procédures en cas de demande pour la CNESST (CSST) ou SAAQ :**

- 1- Si un client CNESST (CSST) ou SAAQ veut prendre rendez-vous à la Clinique du PEPS, les secrétaires pourront lui expliquer que la clinique dessert la clientèle sportive du campus universitaire et de la région de Québec. Le client sera invité à se rendre dans une clinique qui prend en charge ce type de spécialité.
  
- 2- Si un client termine son évaluation initiale et que les secrétaires apprennent que le client est CNESST (CSST) ou SAAQ, le client devra honorer le total des frais d'évaluation et réclamer à son assurance personnelle.

**En résumé, la Clinique du PEPS ne prend pas en charge les clients CNESST (CSST) ou SAAQ et, si ces derniers veulent se faire traiter quand même, ils doivent payer le montant total pour les services.**

**Aucun papier CNESST (CSST) ou SAAQ ne sera remis, seulement le reçu final.**